

**CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET  
PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR**

*Dishwasher*

**FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS  
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)**

Date du calcul	<b>18.07.2024</b>
Nom ou marque commerciale du producteur ou de l'importateur	<b>Hisense Gorenje Europe</b>
Adresse du producteur ou de l'importateur	<b>Partizanska 12, 3320 Velenje</b>
Référence du modèle donnée par le producteur ou l'importateur	<b>HS673B60BX</b>

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100	
<b>CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION</b>	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	7,69	2	15,38	81,55	
<b>CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS</b>	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	6,67	1	15,50		
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	8,00	0,5			
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	9,67	0,5			
<b>CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	8,00	1	16,67		
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	10,00	0,5			
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	6,67	0,3			
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	8,33	0,2			
<b>CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	8,00	2	16,00		
<b>CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE</b>	5.1 Accessibilité du compteur d'usage	10,00	1	18,00		
	5.2 Assistance à distance sans frais	6,00	0,5			
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	10,00	0,5			
<b>Note de l'indice sur 10</b>					<b>8,16</b>	

\*Liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

\*\*Liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.